

Catéchisme de l'Église Catholique

La Liturgie des Heures

1174 Le Mystère du Christ, son Incarnation et sa Pâque, que nous célébrons dans l'Eucharistie, spécialement dans l'Assemblée dominicale, pénètre et transfigure le temps de chaque jour par la célébration de la Liturgie des Heures, " l'Office divin " (cf. SC IV). Cette célébration, en fidélité aux recommandations apostoliques de " prier sans cesse " (1 Th 5, 17 ; Ep 6, 18), " s'est constituée de telle façon que le déroulement du jour et de la nuit soit consacré par la louange de Dieu " (SC 84). Elle est " la prière publique de l'Église " (SC 98) dans laquelle les fidèles (clercs, religieux et laïcs) exercent le sacerdoce royal des baptisés. Célébrée " selon la forme approuvée " par l'Église, la Liturgie des Heures " est vraiment la voix de l'Épouse elle-même qui s'adresse à son Époux ; et même aussi, c'est la prière du Christ avec son Corps au Père " (SC 84).

1175 La Liturgie des Heures est destinée à devenir la prière de tout le Peuple de Dieu. En elle, le Christ lui-même " continue à exercer sa fonction sacerdotale par son Église " (SC 83) ; chacun y participe selon sa place propre dans l'Église et les circonstances de sa vie : les prêtres en tant qu'adonnés au ministère pastoral, parce qu'ils sont appelés à rester assidus à la prière et au service de la Parole (cf. SC 86 ; 96 ; PO 5) ; les religieux et religieuses, de par le charisme de leur vie consacrée (cf. SC 98) ; tous les fidèles selon leurs possibilités : " Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les Vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement " (SC 100).

1176 Célébrer la Liturgie des Heures exige non seulement d'harmoniser la voix avec le cœur qui prie, mais aussi " de se procurer une connaissance plus abondante de la liturgie et de la Bible, principalement des psaumes " (SC 90).

1177 Les hymnes et les litanies de la Prière des Heures insèrent la prière des psaumes dans le temps de l'Église, exprimant le symbolisme du moment de la journée, du temps liturgique ou de la fête célébrée. De plus, la lecture de la Parole de Dieu à chaque Heure (avec les répons ou les tropaires qui la suivent), et, à certaines Heures, les lectures des Pères et maîtres spirituels, révèlent plus profondément le sens du Mystère célébré, aident à l'intelligence des psaumes et préparent à l'oraison silencieuse. La *lectio divina*, où la Parole de Dieu est lue et méditée pour devenir prière, est ainsi enracinée dans la célébration liturgique.

1178 La Liturgie des Heures, qui est comme un prolongement de la célébration eucharistique, n'exclut pas mais appelle de manière complémentaire les diverses dévotions du Peuple de Dieu, particulièrement l'adoration et le culte du Saint Sacrement.